

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01/02/2016

L'an deux mille seize le premier du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation 25/01/2016

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Catherine, FUSEAU Michaël, LANNES Jean-Louis, MAGNOL Pierre, TRILLES Carine, , GARD Daniel, COVIAUX Christian, FAUCHE Mauricette, SANCHEZ Martine, DUPIELLET Françoise, DUCOURNAU Nadine, BERGEON Gilles, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, HERR Severine, SAURA Michel

ABSENTS EXCUSES : LE TALLEC Carine qui donne pouvoir à LANNES Jean-Louis

SECRETAIRE : SANCHEZ Martine

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte-rendu du 4 janvier 2016. Adopté à l'unanimité.

2016/12 -Immeuble DUHAU – ANNULATION Achat, Emprunt :

Vu le diagnostic immobilier réalisé par le cabinet d'expertises SARRAZIN – SAUVAGET dans l'immeuble DUHAU dans le Bourg cadastré section B 236 qui fait apparaître de l'amiante, des termites, des mérules et du plomb le Conseil Municipal après délibération (18 POUR, 1 ABSTENTION Severine HERR) annule :

- la délibération prise le 5 octobre et décide de ne plus donner suite à la proposition d'achat de cet immeuble,
- la demande de prêt Réf : 1 0000412836 auprès du CREDIT AGRICOLE pour 131 400 € (Un courrier leur sera adressé)

Et charge le maire de faire le nécessaire auprès de M LACOMBE, généalogiste qui gère la succession DUHAU, du CREDIT AGRICOLE, de Me BENTEJAC, de la SCP BAUDERE PETIT SEPZ et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Jean- Louis LANNES rappelle une réunion précédente où il avait mis en garde l'assemblée sur l'état de ce bâtiment.

Jean ROUX craint pour l'achat de ce bâtiment, que l'acquéreur éventuel ne remette pas en valeur cet immeuble. Lors d'une éventuelle vente ce dossier pourra à nouveau être étudié dans le cadre du Droit de Préemption par la municipalité. La valeur vénale de ce bâti devra être actualisée par rapport au diagnostic du cabinet d'expertise.

Martine SANCHEZ s'étonne : « qui voudrait l'acheter et l'habiter en cet état ! »

2016/13 –COUVERTURE TERRAIN TENNIS

Mickael FUSEAU rend compte de l'étude de sol favorable réalisée par COMPETENCE GEOTECHNIQUE et présente le dossier étudié en commission des bâtiments/sports pour la couverture d'un court de tennis (183 x363m) par une membrane surpressée avec sas monopente de 6 x 20 m reliant le club house.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
Pour 18 Contre 0 Abstention 0

- La couverture d'un court de tennis avec sas reliant le préfabriqué
- D'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de couverture d'un court de tennis
L'architecte sera partenaire de la société choisie qui établira le permis de construire et assurera le bureau de contrôle mission SPS L et SEI et HAND. L'annonce sera journalisée Et mis en ligne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération.

Michel DUMONT indique que la commune va pouvoir se doter d'un grand bâtiment à peu de frais.

2016/14 -SELF CANTINE, choix fournisseur

Daniel GARD fait état des plis reçus suite à l'appel d'offres et rend compte des réunions pour l'ouverture et l'analyse de ces plis :

PRIX avec tables, chaises, plateaux et tri déchets

- BONNET pour un montant HT de 30 712.83 €
- FROID CUISINE 33 pour un montant HT de 38 475.81 €
- CUISINOX pour un montant HT de 33 079.80 €
- TECHNI CUISINE pour un montant HT de 29 571 €
- OPTIMAL CUISINE pour un montant HT DE 34 788.58 €
- CREAT SERVICE pour un montant HT de 30 699 €

M le maire informe le conseil que la Société TECHNI CUISINE moins et mieux disant a été retenue, le marché sera signé le 5/02 et la mise en place du SELF se fera en juillet. La commission devra faire le choix de couleur pour le mobilier

Daniel GARD précise que des modifications devront être faites :

- La suppression de convecteur devra être compensée par une augmentation de puissance
- Mise en place d'une porte coulissante
- Local laverie à modifier, machine à laver la vaisselle à changer pour améliorer le travail des agents

Michel DUMONT indique que la construction se poursuit normalement, le chantier n'a pas été retardé par le mauvais temps. M. LE MAIRE invite les conseillers aux réunions de chantier se déroulant chaque mardi vers 11 h 30.

2016/15 TARIFS CANTINE, GARDERIE, RAMASSAGE SCOLAIRE RENTRÉE 2016/2017

M LE MAIRE rappelle les tarifs 2015/2016 :

CANTINE MAT 2.50 € P 2.65 € Adulte 5.30 €

GARDERIE 2.40 €

TRANSPORTS SCOLAIRES

Trimestre 45 € 3^{ème} enfant 10 €

Après délibération et à l'unanimité des présents les tarifs suivants sont décidés pour la prochaine rentrée 2016/2017

CANTINE MATERNELLE 2.55 € PRIMAIRE 2.70 € ENSEIGNANTS 5.40 €

GARDERIE 2.50 €

TRANSPORTS SCOLAIRES 45 € LE TRIMESTRE et 10 € à partir du 3^{ème} enfant

En ce qui concerne les enseignants, il est bien précisé que tout repas devra être pris au SELF.

2016/16 -FDAVC

Au vu des travaux d'amélioration des caractéristiques des VC 83 et 84 Château Sec/Pradier, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des présents charge le Maire de présenter un dossier de subvention auprès du Département au titre du FDAVC sur la Voirie Communale.

Montant des travaux HT 30 713.40 € TTC 36 856.08 €

Subvention 35 % sur 25 000 € 8750 x 1.11 = 9 712.50 €

AUTOFINANCEMENT 21 000.90 € HT 27 143.58 € TTC

Monsieur Le Maire propose suite aux nombreux accidents à ST URBAIN d'installer 2 STOPS au carrefour, Michel SAURA rappelle qu'il avait fait lui-même cette proposition. Après délibération le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et charge Jean-Louis LANNES de faire le nécessaire. L'avis du Centre Routier sera sollicité s'agissant de la Départementale 23.

2016/17 -CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de servitudes avec ERDF pour la mise en place d'un nouveau poteau électrique de 50 cm x50 cm et ancrage pour conducteur aérien d'électricité au dessus de la parcelle B 999 dans le Bourg.

DIVERS

- Monsieur le Maire informe le conseil de la remise des clefs du local à Bourgeau par la PROTECTION CIVILE. Aussi ce bâtiment sera confié au Comité des Fêtes pour stocker tout son matériel.

- **EXPLOITATION AGRICOLE POUR ELEVAGE DE CHEVRES**
Le maire rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec Sariah MONCLIN qui envisage la création d'une exploitation agricole pour élever des chèvres. Elle aurait besoin de 5 à 20 ha de pâtures et forêts dont 1 ha qu'elle doit acquérir.
Après délibération, le conseil municipal regrette de n'avoir aucune proposition à formuler.

M LE MAIRE indique également avoir reçu une demande de terrain pour l'installation d'un golf, mais là aussi aucune proposition à faire à ce jour.

2016/18 -DIAGNOSTICS ENERGETIQUE S

M le maire donne lecture de l'appel à intérêt pour une Opération Collective de Diagnostics Energétiques des bâtiments publics des collectivités organisé par le PAYS.

Il propose d'établir un dossier pour le bâtiment Empire cadastré section B 212 en partie soit 80 m2 au sol sur 3 niveaux et l'immeuble rue des Anciens Combattants cadastré section B 1025 pour 200 m2 au sol + 60 m2 à l'étage.

Après délibération

Pour 19 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal décide de bénéficier de diagnostic pour ces bâtiments et charge le maire de faire le nécessaire auprès du PAYS DE LA HAUTE GIRONDE .

Pierre MAGNOL remercie les associations qui lui transmettent leurs résultats sportifs pour la mise à jour du site (notamment le tennis et le foot).

Le maire rappelle que le 18/02 aura lieu la remise @ VILLE INTERNET à PARIS.

Nadine DUCOURNAU indique que l'exposition interactive et policière « Qui a refroidi LEMAURE » de la BDP a eu un grand succès.

Daniel GARD pense que l'achat d'un pupitre et porte micro serait nécessaire pour les manifestations. Le conseil est favorable à cet achat.

Michel SAURA rappelle également la demande de STOPS pour sécuriser la sortie du Lotissement des Cépages. Il s'est déplacé avec M. COVIAUX pour déterminer l'emplacement le plus judicieux et M LANNES fait remarquer que la vitesse excessive des voitures existe depuis des années et qu'il avait autre chose à faire que de mettre des STOPS. M SAURA attire l'attention de la récente existence de ce lotissement et pour assurer une meilleure sécurité la mise en place de deux stops s'avère indispensable.

Mauricette FAUCHE signale qu'à la suite de travaux pour les branchements d'électricité et d'eau La voirie a été détériorée, contact sera pris avec les entreprises.

Mme FAUCHE souhaiterait pouvoir disposer des barnums en juin prochain.

M COVIAUX viendra en mairie prendre connaissance du règlement du cimetière.
M LE MAIRE souhaite que l'on rappelle que les tombes doivent être nettoyées des pots fanés.

Jean-Louis LANNES donne le coût de la démolition du hangar de PASCOULON, un premier devis a été reçu de l'entreprise BOUCHER soit 7 935 € TTC. Il signale qu'il attend d'autres propositions.
La récupération des tuiles et des poutres sera proposée.

Il donne lecture d'une carte de vœux adressée aux membres de la Banque Alimentaire, par une ancienne bénéficiaire de cette aide.

Michèle ROUSSEAU rend compte de la première réunion SYNERGIE, 25 personnes étaient présentes dont une quinzaine de PUGNAC. La prochaine réunion sera programmée en mars.

Françoise DUPIELLET donne le montant du devis REXEL pour la réparation des illuminations de Noël, soit 1 726 € et remercie Daniel GARD pour avoir renégocié ce devis.
Elle indique que les bacs potagers des écoles ont été achetés pour 300 € et que l'installation est prévue durant les vacances de février.

Suite au départ de Walter et Marie SOSTER de PUGNAC en mars prochain, un pot a été décidé pour leur rendre hommage, offert par les associations le 22/02 à 19 h à la salle des fêtes.

Marc DUPERRIN est étonné de ne pas voir de bacs jaunes à la salle des fêtes. Il lui est précisé que c'est volontairement le tri, n'étant pas bien fait lors des locations.
Il souhaiterait que les tapis de sol soient encastrés à la salle des fêtes comme à la bibliothèque.

Jean ROUX donne lecture de la carte de vœux de M. BURBALLA, Directeur du Centre Hospitalier de Libourne

Le 10 février à 9 h, la commission des Impôts fera la visite des immeubles de la commune pour leur classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée